

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PROFESSIONNELS ET PRESTATIONS

ENTRE :

Société SAS KHEPRI FORMATION, dont le siège social est situé 188, Grande rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent sur Marne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification RCS Créteil 811 445 410 00012, représentée par Madame Evelyne REVELLAT en sa qualité de Présidente, d'une part,

ET

L'Association Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris-Est (PSPPE)

Représentée par Madame Evelyne Revellat en sa qualité de Présidente,
sous le numéro SIRET 850 330 259 00019.

Immatriculation

Adresse : 188, Grande rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent-sur-Marne

d'autre part, ***il a été arrêté et convenu ce qui suit***

Article 1 : Objet du Contrat

La **société KHEPRI FORMATION**, met à la disposition de PSPPE des bureaux afin que l'association puisse effectuer ses permanences lors de l'accueil de ses adhérents et héberger ses collaborateurs. Activité correspondant à l'exercice de PSPPE.

La prestation de mise à disposition des locaux comprend également la fourniture en EDF, eau, bureau, assurances, impôts fonciers, contrats de service ou de maintenance divers, ménage.

Article 2 : Durée

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021. La mise à disposition est consentie pour une durée d'une année renouvelable tacitement.

Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre partie à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de 2 mois.

Article 3 : Indépendance

Les contractants demeurent entièrement soumis aux principes formulés par le Code de Déontologie : en particulier, ils continueront à exercer leur profession en pleine indépendance, selon les dispositions de l'article R.4127-5 du Code de la santé publique.

Article 4 : Prix

PSPPE verse à **Khépri Formation** un montant annuel correspondant aux accords de cette convention, soit :

- 9 000 € TTC pour 25 m2 occupés, soit 7 500 € HT

Le montant total mensuel de 750 € TTC sera prélevé chaque début de mois (aux alentours du 5 pour le paiement du mois en cours.)

Le tarif est susceptible d'être revu annuellement.

Le tarif comprend les services et abonnements suivants : Abonnement Internet, eau, électricité.

Article 5 : Assurance

Chacun des contractants conserve la charge de sa responsabilité civile professionnelle pour laquelle il s'oblige à doit s'assurer personnellement à ses frais auprès d'une Compagnie, notoirement solvable, de son choix.

Article 6 : Cession de la convention

Le présent contrat consiste en une mise à disposition de locaux et de services professionnels et ne saurait constituer un bail portant sur les dits locaux.

L'intervenant s'interdit toute cession de toute ou partie des locaux ou matériels, et plus généralement d'en conférer la jouissance totale ou partielle à un tiers par quelque modalité que ce soit.

Fait à Nogent sur Marne, le 1^{er} janvier 2021.

SIGNATURE DES PARTIES

(Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé")

SAS Khépri Formation, représenté(e) par :

Evelyne Revellat
PDG

Khépri Formation
188 Gde rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur Marne
O.F. N° 11940951494
Data-Dock N° 0052300
Sté SophroKhépri
RCS 844 445 410 Créteil

PSPPE représenté(e) par :

Nicole Comesccasse
Trésorière

Lu et approuvé